



Communiqué de presse

CROSSJECT lève 5 millions d'euros auprès de Vatel Capital

DIJON, France – 14 novembre 2025 (20H30 CET) – CROSSJECT (ISIN : FR0011716265 ; Euronext : ALCJ), société pharmaceutique de spécialités qui développe des produits dédiés aux situations d'urgence fondés sur sa technologie propriétaire d'auto-injecteurs sans aiguille ZENEO®, en phase avancée de développement et d'enregistrement de ZEPIZURE®, un injectable pour la prise en charge des crises d'épilepsie, annonce aujourd'hui la finalisation d'une levée de fonds de 5 millions d'euros entièrement souscrite par des fonds gérés par Vatel Capital SA (l'« **Investisseur** »).

L'opération a été réalisée par le biais d'une émission réservée de 3 tranches d'obligations convertibles (les « **Obligations Convertibles**») portant intérêt en numéraire à des taux annuels compris entre 7,5% et 9,5 % sur une durée de 3 à 5 ans et toutes convertibles à tout moment par le porteur à un prix de conversion fixe de **2,65 euros par action**, soit une prime de conversion de 9,8% par rapport à une moyenne pondérée des cours de clôture sur les 10 derniers jours et 20,5% sur une moyenne pondérée des cours de clôture sur les 20 derniers jours, au 13 Novembre 2025. Les Obligations Convertibles peuvent ainsi donner lieu à la création d'un maximum de 1 886 790 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune (les « **Nouvelles Actions** »), représentant potentiellement environ 3,65% de son capital social sur une base non-diluée.

Patrick ALEXANDRE, Président du Directoire de la Société, a déclaré : « *Nous sommes ravis de pouvoir réaliser cette émission d'obligations convertibles sans décote par rapport aux cours de clôture de notre action sur la période récente et nous remercions Vatel Capital SA pour leur soutien. Ce financement relais nous permet de rester flexibles alors que la BARDA poursuit l'examen de notre dossier de demande d'EUA de ZEPIZURE® en vue de son dépôt dans les meilleurs délais.* »

Motifs de l'émission et utilisation du produit de l'opération

Comme annoncé en juin et septembre 2025, CROSSJECT a poursuivi ses activités réglementaires en collaboration avec la Biomedical Advanced Research and Development Authority (BARDA) américaine afin d'obtenir les autorisations réglementaires pour ZEPIZURE® aux États-Unis, y compris le dépôt d'une demande d'autorisation d'utilisation d'urgence auprès de la FDA.

Depuis cet été, CROSSJECT transmet les données à intégrer au dossier à la BARDA qui a par ailleurs organisé des audits des installations de production, notamment à Dijon et Gray, une étape préparatoire importante en vue d'une éventuelle inspection par la FDA. CROSSJECT continue de tabler sur un dépôt de dossier par la BARDA en 2025, suivi d'une autorisation d'utilisation d'urgence (EUA) rapide par la FDA.

Par ailleurs, en septembre 2025, CROSSJECT a obtenu une augmentation du financement de la R&D de la BARDA pour un montant total de 11,3 millions d'euros. Ce financement important et non dilutif offre une sécurité financière accrue tout au long des futures étapes de développement et contribuera, en particulier, au fonds de roulement nécessaire aux étapes de fabrication.

CROSSJECT a également progressé dans son plan de développement clinique en vue d'un futur

deuxième dépôt de demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) pour ZEPIZURE® dans le traitement de l'état de mal épileptique chez l'adulte, puis chez l'enfant. Les développements relatifs à ZENEO® Adrenaline et ZENEO® Hydrocortisone progressent en cohérence avec les ressources consacrées au processus d'autorisation d'utilisation d'urgence (EUA).

La société a l'intention d'utiliser le produit net de l'opération comme suit :

- Environ 50 % seront alloués au développement et à l'enregistrement de ZEPIZURE®, y compris la prise en charge des coûts d'exploitation connexes qui s'ajoutent aux coûts de R&D remboursés par son sponsor américain ;
- Environ 50 % seront alloués à toutes les autres activités de recherche et développement, aux investissements dans les installations de fabrication et aux besoins généraux de la Société, comprenant aussi le remboursement de certains créanciers financiers.

Avec le produit net de cette opération qui s'élève à environ 4,9 millions d'euros, la Société estime son BFR net suffisant pour faire face à ses obligations jusqu'à l'atteinte de ses objectifs réglementaires en matière d'autorisation d'utilisation d'urgence pour ZEPIZURE®. La Société continue d'étudier des compléments de financement dilutifs et non-dilutifs afin d'étendre sa marge de trésorerie jusqu'à réception des premiers paiements de son sponsor américain. La Société pourrait également recevoir des fonds supplémentaires provenant de l'exercice de ses BSA, émis en décembre 2024 et dont le prix d'exercice est de 2,25 euros l'action, pour satisfaire des besoins de financement additionnels, pour un montant qui pourra s'élever à environ 10,2 millions d'euros. A date, seuls 200 BSA ont été exercés.

Principales caractéristiques de l'opération

Les Obligations Convertibles ont été émises avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de l'Investisseur appartenant à une catégorie de personnes¹ par décision du Directoire en date du 14 novembre 2025, conformément à l'autorisation consentie par le Conseil de Surveillance dans sa réunion en date du 9 octobre 2025, dans le cadre de la délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire de la Société, réunie le 31 janvier 2025, aux termes de sa 4^{ème} résolution.

Description des Obligations Convertibles

Le tableau ci-dessous présente une description des modalités de chaque tranche d'Obligations Convertibles :

Tranche	Nombre d'Obligations Convertibles	Valeur nominale par Obligation Convertible	Montant total de chaque Tranche (en euros)	Maturité	Taux d'intérêt annuel
Tranche 1	2.000.000	1 €	2.000.000 €	3 ans	7,5%
Tranche 2	2.000.000	1 €	2.000.000 €	4 ans	8,5%
Tranche 3	1.000.000	1 €	1.000.000 €	5 ans	9,5%

Les Obligations sont convertibles à tout moment et sont cessibles. Elles ne seront pas cotées.

Le tableau ci-dessous décrit les modalités de remboursement de chaque tranche d'Obligations Convertibles, en l'absence de conversion avant la date de maturité, ainsi que les modalités de paiement des intérêts en numéraire pendant la durée de chaque tranche.

Les personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant ou ayant investi à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, des technologies médicales ou des technologies innovantes

Tranche	Remboursement du capital	Paiement des intérêts
Tranche 1	<ul style="list-style-type: none"> In fine à la date maturité 	<ul style="list-style-type: none"> Mensuel en numéraire
Tranche 2	<ul style="list-style-type: none"> Pas de remboursement les 3 premières années Mensuellement à partir de la quatrième et dernière année 	<ul style="list-style-type: none"> Mensuel en numéraire
Tranche 3	<ul style="list-style-type: none"> Pas de remboursement les 3 premières années Mensuellement à partir de la quatrième année 	<ul style="list-style-type: none"> Mensuel en numéraire

Augmentation de capital lors de la conversion des Obligations Convertibles

Le prix de conversion des Obligations Convertibles a été fixé à 2,65 euros par Action Nouvelle, soit une prime de conversion de de 9,8% par rapport à une moyenne pondérée des cours de clôture sur les 10 derniers jours et 20,5% sur une moyenne pondérée des cours de clôture sur les 20 derniers jours, au 13 Novembre 2025. Si toutes les Obligations Convertibles étaient converties, 1 886 790 actions ordinaires nouvelles seraient susceptibles émises (hors hypothèse de préservation des droits).

Le règlement et la livraison des Actions Nouvelles auront lieu au moment des conversions futures.

Lors de la conversion d'une partie ou de la totalité des obligations convertibles, à la discrétion de l'Investisseur, les actions nouvelles émises par la Société seront soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles seront pleinement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits et seront cotées sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0011716265.

Impact de l'opération sur le capital social

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société (sur une base non diluée) en supposant une conversion intégrale des Obligations Convertibles et un exercice ou une conversion des autres instruments dilutifs actuels émis par la Société :

Participation d'un actionnaire détenant 1% du capital avant l'opération	Base Non-diluée	Base diluée primaire ^(a)	Base Diluée totale avec conversion/amortissement des OCA ^(b)	
			Cas 1	Cas 2
Avant conversion éventuelle des Obligations Convertibles et émission des actions nouvelles	1,00%	0,90%	0,85%	0,82%
Après émission de 1.886.790 actions nouvelles en cas de conversion de 100% des Obligations Convertibles	0,96%	0,87%	0,82%	0,79%

(a) Inclut d'une part les actions gratuites attribuables aux salariés de la Société et suppose d'autre part l'exercice complet des BSA restant exerçables susceptibles de donner droit à 4.606.249 actions nouvelles.

(b) Cas 1 suppose la conversion des OCA émises au profit de Heights Capital Management (HCM) restantes au prix contractuel ajusté de 1,655 euros, en l'absence de remboursement en actions de la part de la Société (et dans la limite de détention de 9,99% du capital de la Société par HCM).

Cas 2 suppose le remboursement intégral en actions par la Société des OCA émises au profit de HCM restantes au prix plancher de 1 euro, en l'absence de conversion en actions des OCA de la part de HCM (et dans la limite de détention de 9,99% du capital de la Société par ce dernier).

Gemmes Venture, principal actionnaire de la Société avec 22,59% du capital sur une base diluée, détiendrait 21,86% du capital de la Société sur une base diluée et en cas de conversion intégrale des Obligations Convertibles.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres par action de la Société, sur la base des capitaux propres de la Société au 30 Juin 2025 ajusté des augmentations de capital depuis cette date, en supposant une conversion intégrale des Obligations Convertibles et des autres instruments dilutifs actuels émis par la Société :

Impact sur les capitaux propres par action en euros	Base Non-diluée	Base diluée primaire ^(a)	Base Diluée totale avec conversion des OCA ^(b)	
			Cas 1	Cas 2
Avant conversion éventuelle des Obligations Convertibles et émission des actions nouvelles	0,00 €	0,18 €	0,26 €	0,25 €
Après émission de 1.886.790 actions nouvelles en cas de conversion de 100% des Obligations Convertibles	0,07 €	0,24 €	0,31 €	0,30 €

(a) Inclut d'une part les actions gratuites attribuables aux salariés de la Société et suppose d'autre part l'exercice complet des BSAs restant exerçables susceptibles de donner droit à 4.606.249 actions nouvelles.

(b) Cas 1 suppose la conversion des OCA émises au profit de HCM restantes au prix contractuel ajusté de 1.655 euros, en l'absence de remboursement en actions de la part de la Société (et dans la limite de détention de 9,99% du capital de la Société par HCM).

Cas 2 suppose le remboursement intégral en actions par la Société des OCA émises au profit de HCM restantes au prix plancher de 1 euro, en l'absence de conversion en actions des OCA de la part de HCM (et dans la limite de détention de 9,99% du capital de la Société par ce dernier).

Autres caractéristiques de l'émission des Obligations Convertibles

L'émission des Obligations Convertibles ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

D'hoir Beaufre Associés a agi en tant que conseiller juridique de CROSSJECT. Monet Avocats a agi en tant que conseiller juridique de Vatel Capital SA.

Informations accessibles au public et facteurs de risque

Risques liés à l'émission des Obligations Convertibles

Les risques suivants sont à prendre en considération :

L'émission d'Obligations Convertibles est susceptible d'avoir un effet dilutif en cas de conversion. CROSSJECT rappelle que la présente opération de financement avec impact dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

Les investisseurs sont invités à être vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société qui réalise de telles opérations de financement dilutives et plus particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive.

Les actions issues de la conversion des Obligations Convertibles pourraient être cédées dans le marché, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société.

Par ailleurs, les termes et conditions des Obligations Convertibles prévoient des cas d'exigibilité anticipé en numéraire, ce qui pourrait priver la Société de ressources financières.

Risques généraux

Des informations détaillées concernant la Société, notamment ses activités, ses informations financières, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risque associés, figurent dans le rapport annuel 2024 et dans le rapport semestriel 2025 de la Société, disponibles sur le site web de la Société (www.crossject.com).

Les investisseurs sont invités à lire les facteurs de risque inclus dans les documents précités.

À propos de CROSSJECT

CROSSJECT SA (Euronext : ALCJ ; www.CROSSJECT.com) est une société pharmaceutique spécialisée émergente. Elle est en phase de développement réglementaire avancé pour ZEPIZURE®, un traitement d'urgence dans la prise en charge des crises épileptiques pour lequel CROSSJECT a remporté un contrat* de 60 millions de dollars auprès de la BARDA. ZEPIZURE® est basé sur l'auto-injecteur sans-aiguille primé ZENEO®, qui permet aux patients et leurs aidants non formés de réaliser facilement et instantanément une injection intramusculaire en situation d'urgence, sur peau nue ou même à travers les vêtements. La société développe actuellement d'autres produits, notamment pour le traitement d'urgence des chocs allergiques, des insuffisances surrénales, des overdoses d'opioïdes et des crises d'asthme.

* Project financé tout ou partie dans le cadre du contrat 75A50122C00031 avec le département américain Department of Health and Human Services (HHS); Administration for Strategic Preparedness and Response; BARDA.

Pour plus d'informations, merci de contacter :



Relations investisseurs
investors@crossject.com



Contact presse
melanie.voisard@buzzetcompagnie.com